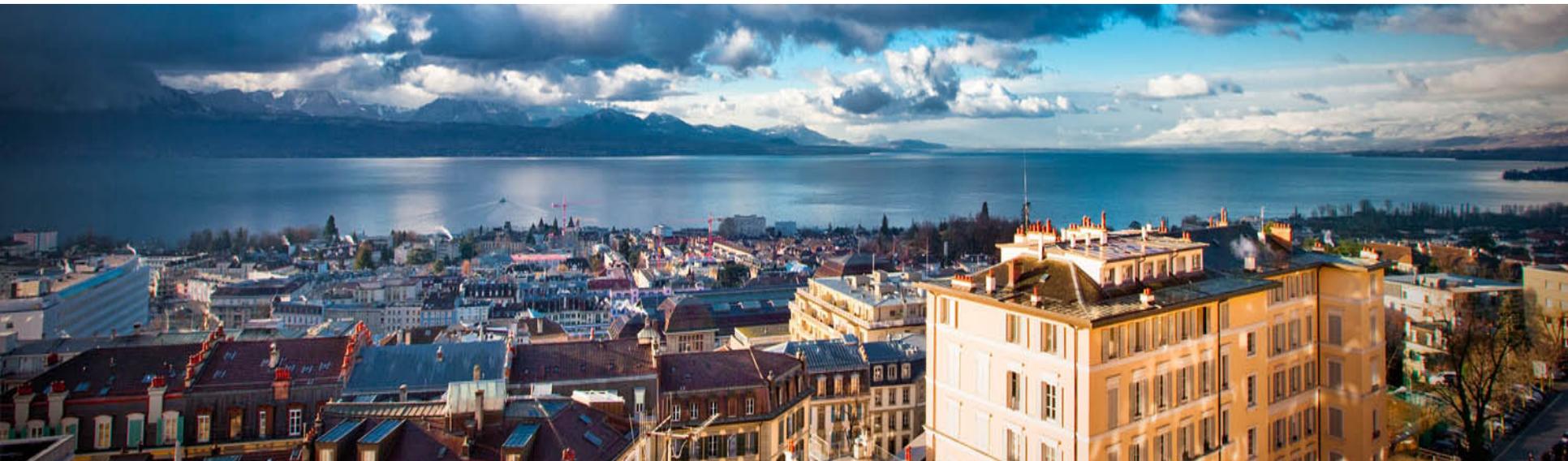




Ville de Lausanne

Service d'accueil de jour de l'enfance

Direction de l'enfance, de la
jeunesse et des quartiers



«Villes et politique de la petite enfance»

Winterthour, le 13 septembre 2019
Jean-Claude Seiler, chef de service



1. Organisation de l'accueil de jour lausannois
 2. Modèle vaudois
 3. Modèle lausannois
 4. Partenariat avec les entreprises
 5. Atteindre d'autres familles
 6. Autres projets
-



1

Organisation de l'accueil de jour lausannois

Implémentation dans la structure municipale

1. Lausanne considère l'accueil de jour des enfants comme une politique publique sociale et pas comme une politique d'aide sociale proposée sous conditions de ressources.
2. L'accueil de jour n'est donc pas rattaché à la direction sociale de la Ville de Lausanne mais à la direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers.

Mission du service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Garantir une prestation d'accueil de jour de l'enfance collective ou familiale en quantité et en qualité pour les enfants de 4 mois à 12 ans.

Elle comprend :

- l'accueil collectif préscolaire (4 mois – 4 ans) ;
- l'accueil collectif parascolaire (4 ans – 12 ans) ;
- l'accueil familial (4 mois – 12 ans).

Public-cible

Deux catégories :

- **Objectif principal et prioritaire:** la conciliation entre la vie professionnelle et familiale ;
- **Objectifs secondaires:** socialisation, prévention et encouragement précoce des enfants.

Chiffres clés

- 15 Institutions pour l'enfance (IPE) municipales préscolaires mixtes
Total: 3'500 places
- 36 IPE privées subventionnées de quartier ou en partenariat avec des entreprises (15)
Total: 2'300 places
- 25 IPE parascolaires municipales
Total: 300 places
- une structure de coordination de l'accueil familial :
98 accueillantes en milieu familial
Total: 300 places

8'500 enfants accueillis chaque semaine

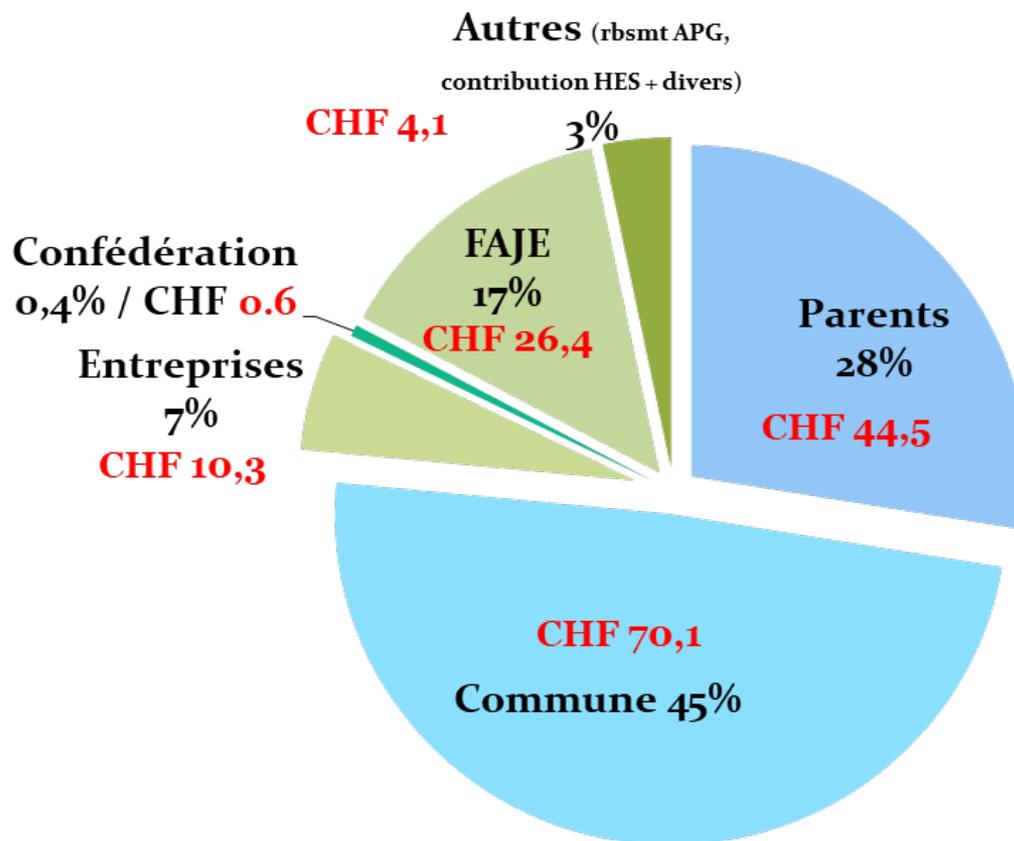
Plus de 50% de la population concernée

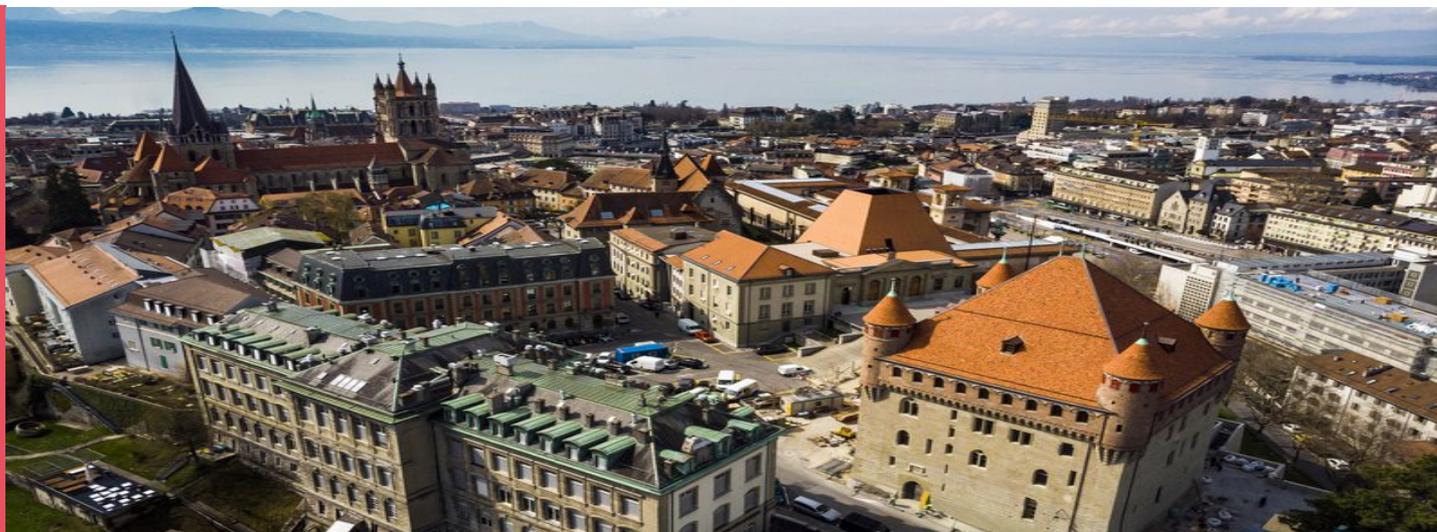
Le Réseau d'accueil de jour de l'enfance (Réseau-L) subventionne selon d'autres critères des structures à temps d'ouverture restreint pour les 3-4 ans (halte-jeux – jardins d'enfants - espaces récréatifs).

Au niveau parascolaire (4 ans / 12 ans), décision a été prise de proposer la prestation à tous les enfants dont les parents en font la demande :

- prestation complète pour les parents en conciliation;
- prestation partielle pour les motifs de socialisation ou de prévention.

Coût et financement de l'accueil collectif de jour et familial en 2018 pour le Réseau-L - Coût total : 156 (en millions de CHF)





2

Modèle vaudois

Une idée (2000)

Bureau de Mme Cohen-Dumani, municipale lausannoise en charge de l'accueil de jour et députée au Grand Conseil vaudois :

«Et si on sollicitait les entreprises (publiques et privées) de participer au financement de l'accueil de jour des enfants par le biais des allocations familiales ? »

Une motion cantonale 2001 déposée par Mme Cohen-Dumani.

Elle demande une loi-cadre afin d'instaurer une politique d'accueil de jour des enfants et la création d'un partenariat public-privé par le biais d'une fondation indépendante de l'Etat qui en assumerait une partie du financement.

Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) - 2006

- ✓ définition et processus d'autorisation et de surveillance des lieux d'accueil de jour (garantie qualitative) – cadre de référence et référentiel de compétences
- ✓ organisation de l'accueil de jour en réseaux (commune-s / institution-s / entreprise-s). Le réseau définit sa politique tarifaire en fonction du revenu des parents et dont le coût maximum ne dépasse pas le coût moyen de l'accueil. Le réseau définit également son système d'attribution des places et son plan de développement quinquennal.
- ✓ création de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

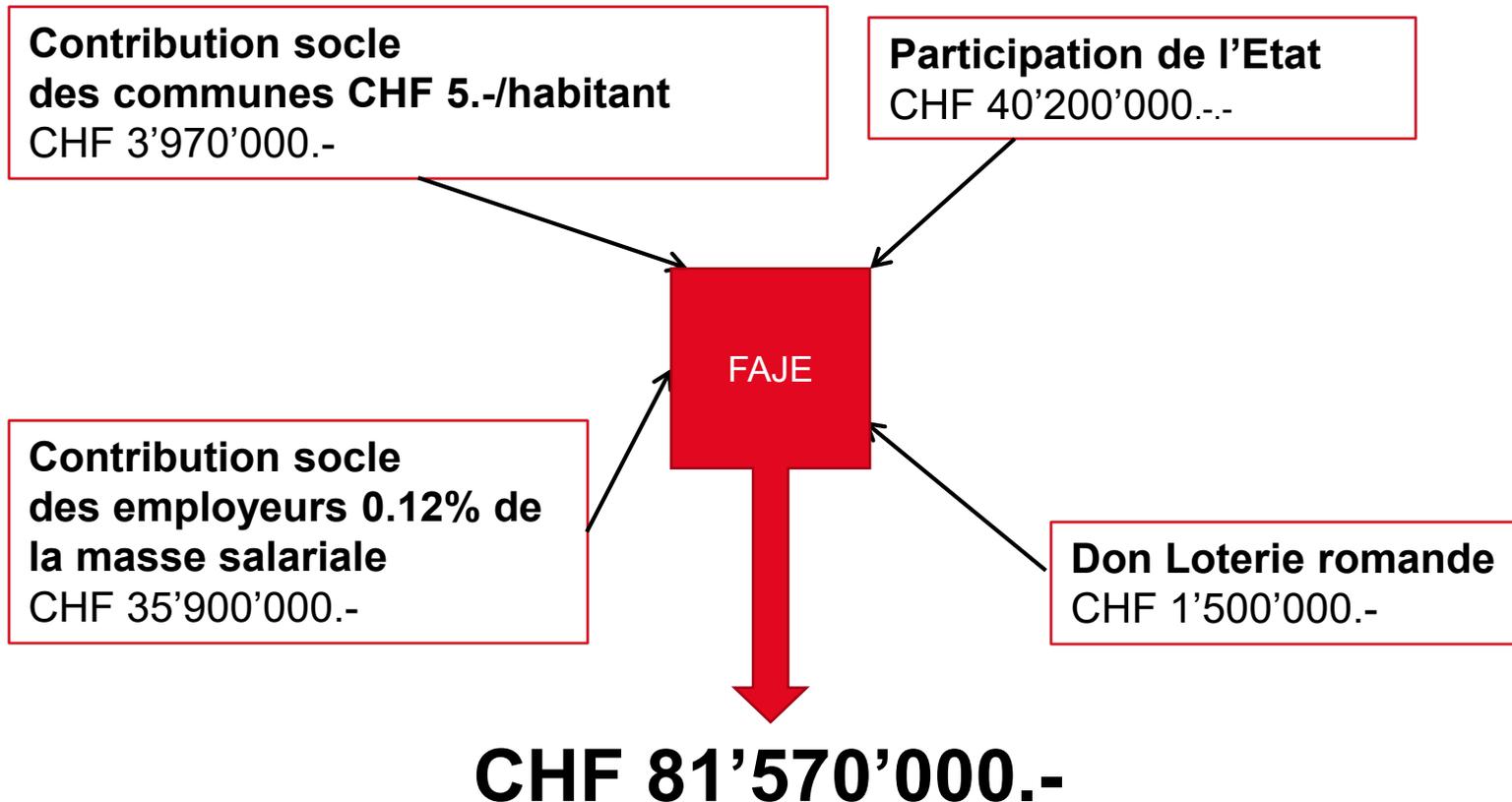
Fondation pour l'accueil de jour de l'enfance (FAJE)

Missions

- évaluer les besoins de l'adéquation de l'offre et de la demande
- coordonner et favoriser le développement de l'offre
- reconnaître les réseaux d'accueil vaudois
- subventionner l'accueil de jour
- développer l'accueil d'urgence

FAJE – Modèle novateur de financement partenariat public-privé

En 2018





3

Modèle lausannois

Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Réseau-L

Il est dirigé

- politiquement par la Municipalité de Lausanne qui délègue cette responsabilité au conseiller municipal en charge du dossier, M. Oscar Tosato de 2008 à 2016, puis M. David Payot à partir du 01.07.2016 ;
- opérationnellement par le chef du service de l'accueil de jour de l'enfance, Jean-Claude Seiler.

Font partie du Réseau-L toutes les structures d'accueil collectif ou familial, pré et parascolaire, municipales ou privées ainsi que les entreprises qui adhèrent à la **Charte** qui fixe les droits et les devoirs de chaque partenaire ainsi que les missions et les moyens.

Cette adhésion permet de signer des **mandats de prestations** propres à chaque partenaire (structures et entreprises).

Préscolaire collectif

il existe 3 types d'institutions :

- institutions municipales (0-4/6 ans) ouvertes 12h/jour et 230 jours par année, avec la mission d'accueillir des enfants du quartier d'implantation du lieu d'accueil;
- institutions privées subventionnées de quartier (0-4/6 ans) ouvertes 12h/jour et 230 jours par année avec une structure juridique associative ou fondation sans but lucratif avec mission d'accueillir des enfants du quartier d'implantation du lieu d'accueil;
- **institutions privés subventionnées en partenariat avec des entreprises (0-4 ans) ouvertes 12h/jour et 230 jours par année avec une structure juridique associative ou fondation sans but lucratif.**

De plus, même si le régime d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial est de la responsabilité de la Commune, nous avons confié à une association la gestion de l'accueil familial.

Règles de base

1. C'est la définition de la prestation (nombre de places, temps d'ouverture) qui définit la totalité des standards qui sont identiques pour toutes les structures préscolaires municipales ou privées subventionnées:
 - plan des postes éducatifs
 - plan des postes de direction et logistique
 - formation
 - biens, services et marchandises
2. Système d'attribution des places identique
3. Objectif de remplissage identique (90%)
4. Politique tarifaire identique
5. Système de rémunération du personnel identique.

Ce sont ces règles non négociables qui déterminent la garantie du déficit des structures privées subventionnées.



4

Partenariat avec les entreprises

Partenariat avec les entreprises

Principe N° 1 :

L'entreprise ne paie que ce qu'elle consomme !

Principe N°2 :

Pas d'achat ou vente de places mais achat de priorités d'accueil

Principe N° 3 :

L'entreprise adhère à la Charte du Réseau-L et signe un mandat de prestations

Concept

Depuis 2008, le Réseau-L a proposé et développé un concept novateur avec les entreprises privées ou publiques. Le principe en est simple : il s'agit d'acheter, pour la Ville ou pour l'entreprise, des priorités d'accueil et non des places et de ne subventionner que le coût des places réellement occupées.

Il y a deux cas de figure :

- l'entreprise a déjà une structure d'accueil et négocie avec la Ville un mandat de prestations qui détermine la priorité d'accueil des enfants lausannois dont les parents ne travaillent pas dans l'entreprise
- l'entreprise sollicite le Réseau-L pour obtenir une priorité d'accueil dans une structure d'accueil du Réseau-L pour les enfants des collaborateurs de son entreprise qu'ils habitent à Lausanne ou non.



5

Atteindre d'autres familles

Au niveau opérationnel pour la législature 2016 - 2021

Poursuivre et soutenir les projets qui permettent l'accueil d'enfants allophones et/ou en situation de risque d'exclusion de deux ans et demi jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire dont les parents (les mères en particulier) qui n'ont pas accès au marché du travail et donc aux structures d'accueil classique:

- en augmentant l'offre des garderies existantes
- en soutenant des microprojets issus de la société civile.

Projet «En route pour l'école»

Encouragement à l'apprentissage du français pour les enfants (et leur familles) allophones en âge préscolaire

Pour éviter des doublons ou des contradictions, il est important de rester attentif aux décisions politiques fédérales, cantonales et communales, comme par exemple le fait que l'attribution des places d'accueil est en priorité réservée aux familles dont les parents poursuivent une activité lucrative.

Le jeudi 21 mars 2019, le Conseil national a voté un soutien linguistique précoce qui doit être proposé aux enfants d'origine étrangère avant leur entrée à l'école enfantine dans toute la Suisse. Le Conseil national a accepté la motion de Christoph Eymann (PLR/BS) avec 119 voix contre 64. Il est important de suivre cette décision afin de savoir dans quelle mesure la Confédération soutient les différentes initiatives mises en place dans les cantons et communes.

Il s'agit aussi de tenir compte des prestations de l'Etat de Vaud. Notamment avec le suivi de la mise en œuvre du « concept 360° » dans lequel les différents partenaires autour de l'enfant sont invités à se rapprocher. En effet, le concept met une attention particulière sur le domaine de l'allophonie et de la migration ainsi que du lien entre les secteurs préscolaire et scolaire.

Dans un premier temps, nous avons analysé les projets existants dans d'autres communes (A:primo; Primano; Spielgruppe +; Piccolo Voice – Mama Voice, Français en jeu).

Dans un deuxième temps, nous avons dressé la carte de l'existant à Lausanne (La Grenette, La Bourdonnette, Rataboum, Entre-Bois, Montoie).

Enfin, nous avons proposé un concept de développement et de coordination de ces offres au Conseil communal avec un crédit-cadre d'environ CHF 200'000.- par année. Projet accepté en 2018.

Ce concept s'articule sur deux axes :

- a) proposer aux structures existantes de développer leur offre dans les intervalles temporaires lorsque l'enfant est à l'école (1 – 2 P) ;
- b) mettre en œuvre un appel à projets destiné à la «société civile» hors du Réseau-L.



6

Autres projets

Autres projets

- Charte ;
- exigences, 90% ;
- restauration collective durable ;
- liste d'attente centralisée ;
- procédure d'attribution des places ;
- autre, au choix des participants.



7

Conclusion

Merci de votre attention !

Contact : jean-claude.seiler@lausanne.ch

